

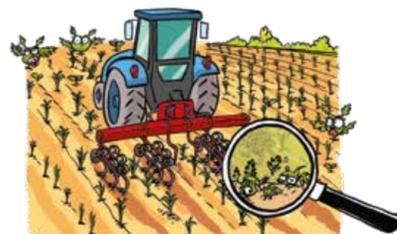
Zoom sur le travail des agriculteurs

A chaque saison, les agriculteurs mettent en œuvre des méthodes de lutte adaptées :

AU PRINTEMPS



Dés herbent mécaniquement et/ou chimiquement l'ambroisie



La destruction mécanique de l'ambroisie se fait grâce au passage d'outils (herse ou bineuse) dans la culture. La destruction chimique se fait par pulvérisation de désherbants sur la culture.



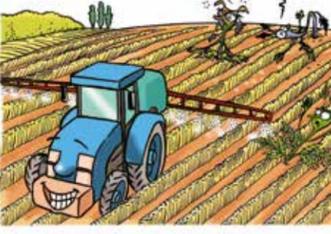
EN ÉTÉ



Détruisent mécaniquement et/ou chimiquement l'ambroisie



Suite à la moisson des céréales, l'ambroisie peut se développer rapidement. L'agriculteur va intervenir mécaniquement (déchaumage) sur les parcelles récemment récoltées. Dès lors que le sol est trop dur ou que des vivaces sont présentes, l'utilisation d'herbicide sera privilégiée.



EN AUTOMNE



Évitent la dissémination des graines d'ambroisie



Les récoltes d'automne sont propices à la dissémination des graines d'ambroisie. Afin d'éviter la contamination des autres parcelles, le matériel doit être nettoyé avant et/ou après la sortie de la parcelle infestée.

Le printemps et l'été sont souvent synonymes de surcharge de travail pour les agriculteurs. Or les fenêtres optimales d'intervention sont souvent limitées dans le temps. L'efficacité des interventions est dépendante des conditions météorologiques.



Les actions de la Chambre d'Agriculture

- Accompagne les intercommunalités sur les plans d'actions à mettre en œuvre
- Propose des actions spécifiques à la lutte en milieu agricole
- Sensibilise les acteurs et les agriculteurs à la gestion préventive et curative
- Met en place des essais expérimentaux sur différentes techniques de lutte
- Capitalise et diffuse les résultats d'essai et les bonnes pratiques
- Est en lien avec les acteurs du milieu agricole (instituts techniques, opérateurs économiques, ...)
- Assure le rôle de médiateur lorsqu'elle est sollicitée.

Certains territoires de la vallée du Rhône et du Nord-Isère ont engagé depuis plusieurs années des actions soutenues par la Chambre d'agriculture :

- **Tournées communales** avec les référents ambroisie afin d'identifier les parcelles infestées
- **Démonstrations de matériels** de type déchaumeur
- **Essai sur des couverts végétaux** permettant de concurrencer l'ambroisie

POUR TOUTES QUESTIONS
CONCERNANT LA MISE EN
PLACE D' ACTIONS DE
LUTTE CONTRE L'AMBROISIE

Notre site web
www.isere.chambres-agriculture.fr

Suivez l'actualité de la Chambre d'agriculture de l'Isère sur Facebook

réalisons l'association nos talents
agriculture de demain



Contactez
l'équipe
agronomie
environnement
04 76 20 67 06



LA LUTTE CONTRE
L'AMBROISIE EN ISÈRE
UNISSONS NOS EFFORTS !



L'ambroisie à feuilles d'armoise colonise de nombreuses régions françaises dont le département de l'Isère.

Son pollen provoque des réactions allergiques (rhinite, conjonctivite, trachéite, asthme, ...) et représente un enjeu de santé publique fort.

Pour faire face à cette plante invasive, la lutte se doit d'être coordonnée sur l'ensemble du département et nécessite une surveillance et des moyens importants.



La gestion de l'ambroisie

En Isère, la réglementation impose l'entretien des espaces contaminés par l'ambroisie et sa destruction avant pollinisation au plus tard le 1^{er} août.

La prévention est indispensable pour limiter sa dispersion :

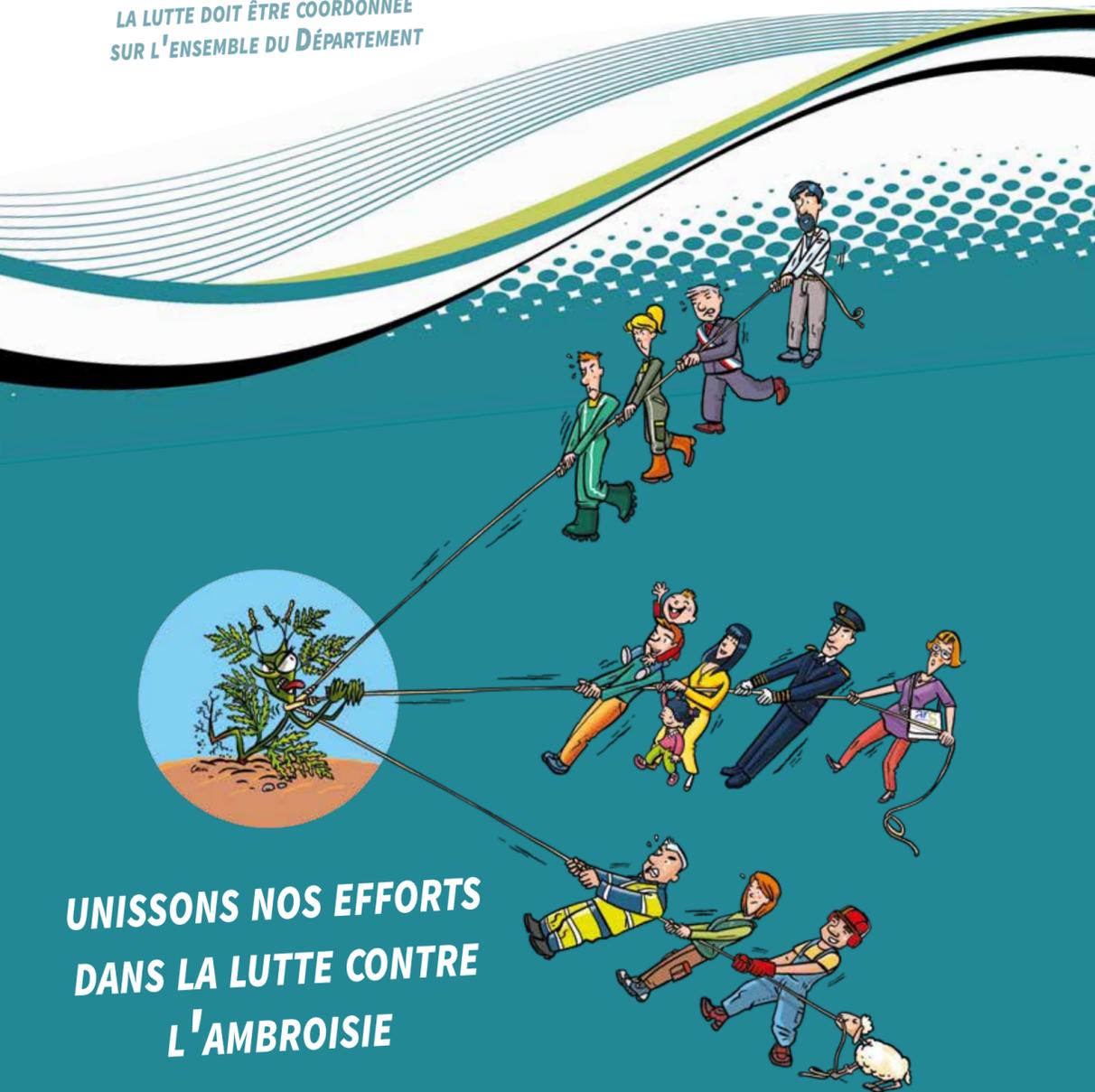
- surveiller le milieu,
- informer et sensibiliser les acteurs et les citoyens,
- limiter la dissémination des graines.

Lorsque l'ambroisie est déjà présente, différentes techniques sont applicables :

- arrachage de l'ambroisie si elle est au stade végétatif,
- broyage, fauchage,
- intervention mécanique et chimique sur les parcelles agricoles.

Tous les milieux sont concernés, tous les acteurs doivent agir dans leur domaine de compétence

POUR ÊTRE EFFICACE,
LA LUTTE DOIT ÊTRE COORDONNÉE
SUR L'ENSEMBLE DU DÉPARTEMENT



UNISSONS NOS EFFORTS
DANS LA LUTTE CONTRE
L'AMBROISIE

Les acteurs de la lutte contre l'ambroisie

L'ARS - Agence Régionale de Santé



Pilote les actions régionales en matière de santé. Elle contribue au financement des mesures de pollen, des études d'impact sur la santé humaine, de la prévision du risque allergique, ...

L'ARS - Agence Régionale de Santé

Le citoyen



Observe l'ambroisie, signale sa présence en mairie, l'arrache lorsqu'elle est au stade végétatif (muni de gants).

Le citoyen

La Chambre d'Agriculture



Apporte des conseils et des préconisations d'interventions aux agriculteurs. Elle accompagne les collectivités dans leurs démarches de lutte contre l'ambroisie.

La Chambre d'Agriculture

Les agriculteurs



Intervient mécaniquement et chimiquement sur leurs parcelles afin de limiter la prolifération de l'ambroisie.

Les agriculteurs

Les entrepreneurs de travaux agricoles



Réalisent les travaux de récolte dans les champs pour les agriculteurs et veillent lors des chantiers à ne pas disséminer les graines d'ambroisie.

Les entrepreneurs de travaux agricoles

Le Département



Entretient les accotements des routes départementales infestés par l'ambroisie et prend en compte cette problématique dans ses travaux d'investissement (routes, construction de bâtiments, ...)

Le Département

Le Préfet



Détermine par arrêté préfectoral les mesures à mettre en œuvre sur le Département et les modalités d'application. Il appuie les Maires dans la mise en œuvre de procédures.

Le Préfet

Le Maire



Met en œuvre des mesures de prévention et de gestion sur les zones qui relèvent de sa compétence. Il désigne le référent ambroisie.

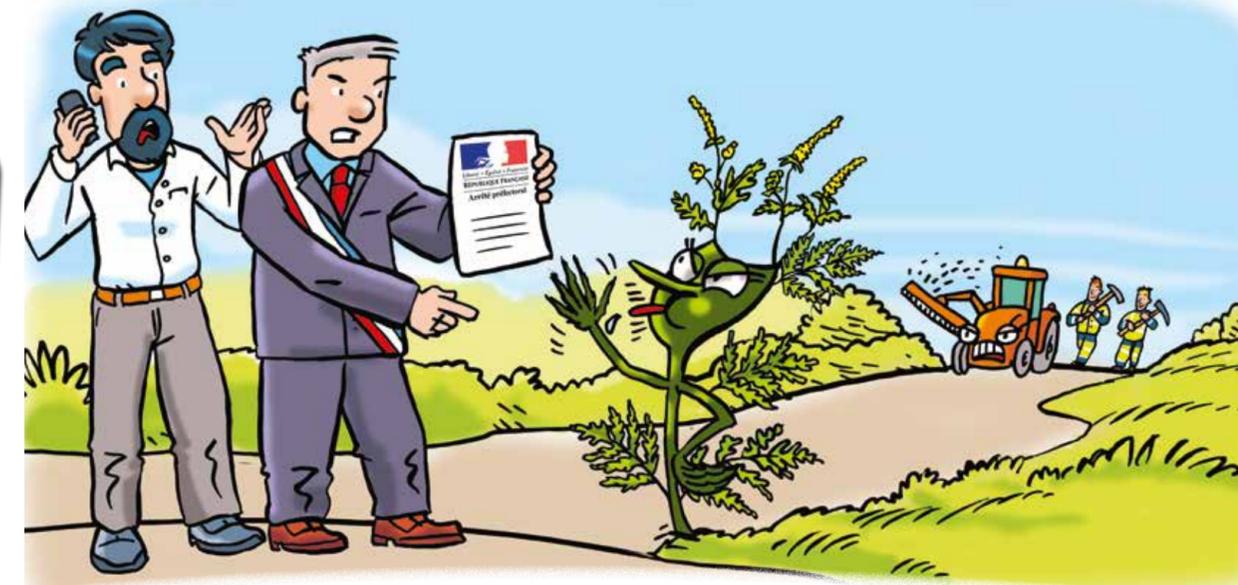
Le Maire

Le référent communal ambroisie



Désigné par le Maire, il surveille les zones infestées. Il est informé des signalements et invite les personnes concernées à agir. Ces signalements se font sur la plateforme www.signalement-ambroisie.fr.

Le référent communal ambroisie



Zoom sur l'implication des élus



Pour des questions relatives au milieu agricole, le référent communal peut solliciter la Chambre d'agriculture.

• **Tournées communales** en début d'été afin de faire un bilan du développement de l'ambroisie (dans les parcelles agricoles, sur les zones de chantier, près des maisons, le long des routes...)

• **Traitement des signalements** et plaintes sur leur commune

• **Sensibilisation** des citoyens à la gestion de l'ambroisie

• Veille à la **bonne réalisation des interventions**



Sa contrainte majeure est d'intervenir sur une courte période sur l'ensemble du territoire

• **Fauchage** à la période optimale, (ambroisie avant pollinisation)

• **2^{ème} passage** sur certains secteurs

